



EXTRAIT DU REGISTRE DES

Délibérations du conseil municipal

Séance du 3 juin 2024

Nombre de conseillers :

- en exercice : 13
- présents : 10
- votants : 12

Le conseil municipal de Mignovillard, régulièrement convoqué le 29 mai 2024, s'est réuni le 3 juin 2024 à 20h à la mairie de Mignovillard, sous la présidence de Florent SERRETTE, maire et avec Lydie CHANEZ pour secrétaire de séance.

Conseillers municipaux présents :

Florent SERRETTE, Lydie CHANEZ, Gérard MUGNIOT, Marion BLONDEAU, Michaël FUMEY, Sébastien GUILLAUME, Élodie MELET, Séverin PASKIEWICZ, Philippe SCHENCK, Jérôme SERRETTE

Conseillers municipaux absents avec représentation :

Camille BARBAZ à Lydie CHANEZ, Jean-Yves QUETY à Michaël FUMEY

Conseillers municipaux absents sans représentation :

Joël ALPY

Objet : Convention pour prise en charge des enfants de sapeurs-pompiers

Le SDIS propose aux communes une convention tripartite pour la prise en charge des enfants des sapeurs-pompiers s'ils sont en cours d'intervention, afin d'améliorer la disponibilité opérationnelle des sapeurs-pompiers servant la commune. Le centre périscolaire s'engage à accueillir sans délai de réservation les enfants pendant ses temps d'ouverture, en particulier le midi pour le repas. Afin d'anticiper cette éventualité, le centre périscolaire commandera des repas supplémentaires en fonction du nombre d'enfants susceptibles d'être accueillis au regard d'un planning établissant et coordonnant les disponibilités des parents sapeurs-pompiers. En cas d'accueil dans ce cadre, les parents seront facturés par le centre périscolaire aux tarifs habituels. La Commune, quant à elle, prendra à sa charge le coût des repas surnuméraires commandés par le centre périscolaire.

Le conseil municipal, conscient de la nécessité de favoriser les secours sur le Plateau de Nozeroy, à l'unanimité, accepte la convention et donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer les documents.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Florent SERRETTE